



Olivier NEHAUME
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

600 rue de la Juine
45160 OLIVET
tél : 02 38 76 06 00
fax : 02 38 63 04 50

www.cogep.fr
onehaume@cogep.fr

POUR UNE ECONOMIE SOLIDAIRE (PES 45)

Siège social : 18 avenue de la Bolière
45065 Orléans

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2019

Cabinet SAFREC

Siège social : 600, rue de la juine - BP 314, 45163 Olivet Cedex

Membre de la Compagnie Régionale d'Orléans



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31/12/2019

A l'assemblée générale de l'association POUR UNE ECONOMIE SOLIDAIRE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association POUR UNE ECONOMIE SOLIDAIRE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre entité à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion*Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que **les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.**

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification des documents adressés aux membres de l'association POUR UNE ECONOMIE SOLIDAIRE.



Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'entité relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Olivet, le 30/06/2020

Le commissaire aux comptes

SAFREC

Olivier NEHAUME



■ Bilan Synthétique

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés	666,60	666,60		
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériel et outillage	6 511,46	1 555,51	4 955,95	6 258,24
Autres immobilisations corporelles	6 170,35	6 008,05	162,30	493,63
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières	76,00		76,00	76,00
ACTIF IMMOBILISE	13 424,41	8 230,16	5 194,25	6 827,87
Stocks				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	30 331,86		30 331,86	15 392,44
Autres créances	182 742,21		182 742,21	151 253,76
Divers				
Disponibilités	116 217,37		116 217,37	109 270,58
ACTIF CIRCULANT	329 291,44		329 291,44	275 916,78
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	342 715,85	8 230,16	334 485,69	282 744,65

■ Bilan Synthétique

	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
PASSIF		
Report à nouveau	109 161,38	113 257,81
RESULTAT DE L'EXERCICE	13 862,21	-4 096,43
Subventions d'investissement		15 000,00
FONDS PROPRES	123 023,59	124 161,38
Fonds associatifs avec droit de reprise		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour risques	16 530,00	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	16 530,00	
Fonds dédiés sur subventions		5 317,12
FONDS DEDIES		5 317,12
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 578,17	5 010,97
Dettes fiscales et sociales	110 150,45	87 086,30
Autres dettes	77 203,48	59 338,88
Produits constatés d'avance		1 830,00
DETTES	194 932,10	153 266,15
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	334 485,69	282 744,65

■ Compte de résultat Synthétique

	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois
Production vendue	42 819,50	24 802,91
Subventions d'exploitation	201 109,00	178 136,02
Reprises et Transferts de charge		2 376,22
Cotisations	1 278,00	1 380,00
Autres produits	6 169,22	6 210,66
Produits d'exploitation	251 375,72	212 905,81
Autres achats non stockés et charges externes	35 870,95	35 087,83
Impôts et taxes	873,81	1 494,13
Salaires et Traitements	139 419,39	126 640,61
Charges sociales	44 960,33	44 089,19
Amortissements et provisions	18 163,62	1 454,10
Autres charges	588,63	425,76
Charges d'exploitation	239 876,73	209 191,62
RESULTAT D'EXPLOITATION	11 498,99	3 714,19
Produits financiers	28,76	31,17
Charges financières		24,13
Résultat financier	28,76	7,04
RESULTAT COURANT	11 527,75	3 721,23
Produits exceptionnels	59,41	117,74
Charges exceptionnelles	2 600,07	9 867,40
Résultat exceptionnel	-2 540,66	-9 749,66
Impôts sur les bénéfices	442,00	
Report des ressources non utilisées	5 317,12	7 249,12
Engagements à réaliser		5 317,12
EXCEDENT OU DEFICIT	13 862,21	-4 096,43
Contribution volontaires en nature		
Total des produits		
Total des charges		

Annexe



■ Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : POUR UNE ECONOMIE SOLIDAIRE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 334 486 euros

et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 13 862 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 25/05/2020 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du plan comptable du secteur .

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

■ Règles et méthodes comptables

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

■ Règles et méthodes comptables

Engagement de retraite

La convention collective de l'association prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

■ Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	667			667
Immobilisations corporelles	12 682			12 682
Immobilisations financières	76			76
Total	13 424			13 424
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles	667			667
Immobilisations corporelles	5 930	1 302		7 564
Immobilisations financières				
Total	6 597	1 302		8 230
ACTIF NET				5 194

■ Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 213 150 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	76		76
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	30 332	30 332	
Autres	182 742	182 742	
Charges constatées d'avance			
Total	213 150	213 074	76
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Produits à recevoir	33 873
Total	33 873

■ Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds associatifs

	Début Exercice	Augmentation	Diminution	Fin Exercice
Patrimoine intégré				
Fonds statutaires				
Apports sans droit de reprise				
Legs et donations				
Subventions affectées				
Autres fonds				
Total fonds sans droit reprise				
Apports avec droit de reprise				
Legs et donations assortis d'une condition				
Subventions affectées				
Total fonds avec droit reprise				
Ecart de réévaluation				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à Nouveau	113 258		4 096	109 161
Résultat de l'exercice	-4 096	13 862		13 862
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Subventions d'investissement	15 000		15 000	
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Autres fonds associatifs	5 317		5 317	
Total fonds associatifs	129 479	13 862	24 414	123 024

■ Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges		16 530			
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					16 530
Total		16 530			16 530
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		16 530			
Financières					
Exceptionnelles					

Provisions pour risques et charges :

- DRJSCS 4 600 €
- FEDER 7 930 €
- CDC 4 000 €

■ Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 194 932 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 578	7 578		
Dettes fiscales et sociales	110 150	110 150		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	77 203	77 203		
Produits constatés d'avance				
Total	194 932	194 932		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - Factures non parvenu	6 419
Dettes provisionnées pour congés à	17 291
Autres charges de personnel	4 483
Charges sociales sur congés à payer	6 011
Autres charges à payer	24 288
Charges sociales sur primes	1 431
Total	59 924



■ Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

EVENEMENTS POST-CLOTURES :

« L'épidémie et ses conséquences sont des événements postérieurs à la clôture de l'exercice qui ne sont pas de nature à porter un ajustement sur les comptes clos au 31 décembre 2019. Néanmoins, en tant qu'événement significatif post-clôture non lié à des conditions existantes à la date de la clôture, cette épidémie dont nous ne connaissons pas l'évolution pourrait avoir une incidence sur l'évaluation en particulier des actifs, et que nous ne sommes pas en mesure d'estimer à cette date ».

■ Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Subventions d'exploitation

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 600	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		59
TOTAL	2 600	59



■ Autres informations

Evènements postérieurs à la clôture

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus.

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

Les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- La valeur comptable des actifs et des passifs ;
 - o La dépréciation des créances clients ;
 - o La dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles ;
 - o La dépréciation des stocks ;
 - o Les impôts différés actifs ;
 - o L'estimation des passifs ;
 - o Les pertes d'exploitation future ;
- Le chiffre d'affaires ;
- Les « covenants » bancaires ;
- Le coût du chômage partiel.

Effectif

Effectif moyen du personnel : 4 personnes.

	Effectif Hommes	Effectif Femmes	Effectif Total	Effectif équivalent (Temps plein)
Cadres	1	1	2	1
Employés	2	2	4	4
Ouvriers				
Contrat Emploi Solidarité				
Contrat de Qualification				
Contrat Retour Emploi				
Contrat initiative Emploi				
Total	3	3	6	5

■ Autres informations

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 4 232 euros

Contributions volontaires

	N	N-1
Ressources		
Bénévolat	9 330	23 683
Prestations en nature	12 030	12 030
Dons en nature		
Total	21 360	35 713
Emplois		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services	12 030	12 030
Prestations		
Personnel bénévole	9 330	23 683
Total	21 360	35 713

HEURES BENEVOLES : $622 \text{ H} * 15 \text{ €} = 9\,330 \text{ €}$

MAD A DISPOSITION DES LOCAUX :

MDE Orléans 6 075 €

Communauté de Communes Giennoises 1 900 €

CCI de Pithiviers 1 075 €

CCI de Montargis 1 400 €

Saint Jean de Braye 750 €

Semoy 830 €

TOTAL 12 030 €

Donations



■ **Autres informations**

Donations

Fonds dédiés

Ressources provenant de la générosité du public

	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours de l'exercice	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restants à engager en fin d'exercice
		A	B	C	A - B + C
subventions	5 317	5 317	5 317		
Sous total	5 317	5 317	5 317		
Sous total					
TOTAL	5 317	5 317	5 317		

